

# Transport. Deux euros le trajet pour les aînés et handicapés

Dès le 1<sup>er</sup> avril, les personnes âgées de plus de 80 ans ou handicapées à 80 % et plus pourront bénéficier d'un nouveau service : le transport à la demande, sur tout le territoire de la Cocopaq. Mode d'emploi.

Nicolas Morvan (Cocopaq), Jean Le Moal (association des paralysés de France), Yohann Boisrobert (réseau Ulysse, groupement d'entreprises spécialisées) et Patrick Le Nozahic (Cocopaq).



**Le service.** Il s'agit d'un transport collectif. Du porte à porte, pour aller chez le médecin, faire des courses ou rendre visite à quelqu'un, aller sur le marché voire aller travailler.

**Le public concerné.** Les personnes âgées de plus de 80 ans ou handicapées à 80 % ou plus, habitant à l'année ou temporairement le territoire de la Cocopaq (communauté de communes du Pays de Quimperlé). Pour les handicapés temporaires, un certificat médical devra être présenté à la place des attestations habituelles. Un millier de personnes (surtout âgées) seraient concernées.

**Comment s'inscrire ?** C'est possible depuis hier. Des formulaires sont disponibles dans les mairies ou à la Cocopaq. Il faut joindre des justificatifs. On est inscrit pour un an, renouvelable.

**Comment réserver ?** Il faut téléphoner au plus tard à 16 h, la veille du déplacement, à la Cocopaq : 02.98.35.09.40. Les circuits (s'il y a plusieurs demandes dans un même secteur ou un même parcours, dans un laps de temps compatible) peuvent ainsi être organisés. Le véhicule peut prendre plusieurs personnes inscrites si elles se trouvent sur son chemin ou à proximité.

**Le secteur géographique couvert.** Les véhicules transportent dans les communes de la Cocopaq, mais aussi (seulement pour des visites à caractère médical, avec trajets non remboursés par la Sécu) à Lorient et Ploemeur. Egalement à la gare de Lorient,

celle de Quimperlé n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite, à cause de l'écart de niveau entre les quais et les rames.

**Les horaires.** Du lundi au jeudi de 7 h à 20 h, le vendredi et le samedi de 7 h à minuit et les dimanches et jours fériés de 10 h à 20 h.

**Les tarifs.** Un trajet coûte deux euros. L'aller-retour, par conséquent, coûte 4 €. Si une personne part de chez elle pour aller chez le médecin, puis du médecin à une personne de sa connaissance, puis retour à la maison, cela fait trois trajets, donc six euros. Le kilométrage n'intervient pas. Vers Lorient ou Ploemeur, c'est 4 € le trajet. Le paiement se fait auprès du chauffeur.

**Les véhicules.** Il y aura une fourgonnette avec sept places plus un fauteuil (sans compter la place du conducteur), ou bien quatre fauteuils. Et une voiture avec trois places et un fauteuil. Ce ne sont pas des véhicules médicalisés mais ils sont évidemment aménagés pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Les conducteurs.** La Cocopaq les a recrutés sur son territoire.

**Et la concurrence ?** Une réunion a eu lieu avec les taxis. Une douzaine sur 25 sont venus. Personne n'a postulé à l'appel d'offres. C'est le réseau Ulysse, habitué au transport à la demande instauré par des collectivités, qui a été choisi.

David Cormier